

L'AVENIR DU MINISTRE DES FINANCES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, et surtout pour faire suite à ce que le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) vient de mentionner, soit qu'hier effectivement le ministre a annoncé un budget.

J'aimerais rappeler au premier ministre qu'en 1984, 4,9 millions de personnes ne payaient aucun cent d'impôt au Canada. Malheureusement, en 1987, à cause des trois fameux budgets de ce gouvernement conservateur, il y a eu un million de personnes pauvres qui ont été obligées de payer de l'impôt. Et hier, le gouvernement tentait de faire croire à la population qu'il y aurait 850 000 personnes qui à l'avenir ne paieraient pas d'impôt.

J'aimerais savoir, de la part du premier ministre, après avoir trompé la population âgée, après avoir trompé les familles sur les allocations familiales, après avoir trompé les malades sur la taxe sur les médicaments, j'aimerais savoir combien de temps il va laisser son ministre des Finances tromper la population en général et tromper la Chambre, considérant ce qu'il a fait hier dans son budget.

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'espère que le député a obtenu l'accord de son chef avant de poser la question. Sur dix questions, c'est la deuxième qui porte sur le fond et j'en félicite le député.

Évidemment, la fiscalité sera plus équitable du fait que les exemptions et déductions sont remplacées par des crédits d'impôt. Elle le sera aussi parce qu'avec la réforme fiscale l'impôt des sociétés va augmenter de cinq milliards de dollars. Cette somme va servir directement à alléger les impôts des Canadiens et en particulier des Canadiens à faible revenu.

Je sais que le député s'est toujours beaucoup intéressé aux personnes âgées. Quatre-vingt-dix p. 100 d'entre elles vont voir leurs impôts réduits. Je crois que c'est la bonne façon de faire les choses et je suis persuadé que le député m'en félicitera.

[Français]

L'EXEMPTION D'IMPÔT EN RAISON D'ÂGE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre est en train encore une fois d'essayer de tromper la population âgée. Le crédit d'impôt est non remboursable, et il sait très bien qu'il y a 1 400 000 personnes âgées au Canada qui ne paient pas d'impôt et qui n'auront aucun cent d'augmentation. J'aimerais que le ministre nous dise pour quelles raisons il n'a pas transformé l'exemption d'impôt en raison d'âge en crédit d'impôt remboursable, pour s'assurer que toutes les personnes âgées au Canada aient droit à ce crédit d'impôt, et non favoriser encore les plus riches?

Questions orales

● (1200)

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si vous le permettez, ma réponse à cette question comportera deux volets. D'abord, nous avons haussé le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente. Cela figure clairement dans le Livre blanc. Ensuite, à la seconde étape de la réforme de la fiscalité, nous allons étendre considérablement le principe du crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente en versant ce crédit non seulement à l'avance, mais encore de façon régulière, de sorte que les personnes à faible revenu puissent bénéficier en permanence d'un crédit d'impôt remboursable, ce qui rend la fiscalité nettement plus équitable.

ON DEMANDE L'INSTAURATION DE L'IMPÔT MINIMUM SUR LES SOCIÉTÉS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances ou, si l'on veut, à Merlin l'Enchanteur, passé maître dans l'art de jeter de la poudre aux yeux. Hier soir, le ministre a beaucoup parlé de justice, de la nécessité de rendre la fiscalité canadienne plus équitable, mais sa réforme globale force encore les contribuables à revenu faible et moyen à payer de lourds impôts alors qu'elle épargne 60 000 sociétés canadiennes à but lucratif et qu'elle accorde des exemptions de un milliard de dollars aux Canadiens les plus riches.

Pourquoi le ministre refuse-t-il l'impôt minimum sur les sociétés alors que cette mesure rapporterait deux milliards de dollars de plus, ce qui permettrait d'alléger le fardeau fiscal des Canadiens à revenu faible et moyen?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais mettre les points sur les i pour que le député comprenne. Nous avons adopté une approche différente, et je ne m'en excuserai pas. Nous avons voulu aller à la racine du mal au lieu d'utiliser un cataplasme.

Au moyen du Livre blanc sur la fiscalité, nous allons réduire les privilèges, les déductions pour amortissement et autres, l'abaissement du revenu des institutions financières, toutes ces dispositions fiscales qui ont permis à un certain nombre de sociétés d'échapper au fisc. Nous avons refusé de compliquer davantage le régime fiscal et d'y créer encore plus d'arbitraire.

Nous avons aussi clairement reconnu que l'évasion fiscale est assez répandue et qu'il faut sévir. C'est pourquoi nous avons pris d'importantes mesures qui donnent à mes collègues, le ministre du Revenu national et le ministre de la Justice, le pouvoir de s'attaquer de front à ces initiatives afin de résoudre carrément le problème au lieu d'utiliser des expédients à la manière du NPD.

M. de Jong: La manière que prend le gouvernement pour assujettir les grosses sociétés à l'impôt n'impressionnera certes pas les Canadiens quand ils verront, lorsque l'écran de fumée se sera dissipé, que 60 000 sociétés n'en paient toujours pas. Ils ne penseront pas grand bien de la méthode que le gouvernement a choisie pour faire échec à la fraude fiscale.